



N° d'épreuve FFM _____ **392**
 Moto-Club _____ **MC Les Morfalous**
 N° d'affiliation _____ **C 3379**
 Date _____ **1 et 2 Avril 2018**
 Lieu _____ **85770 VIX**
 Organisateur technique - **Les Morfalous (Baudry Gaëtan)**
 E-mail _____ **mcmorfalous@gmail.com**
 Téléphone _____ **06.20.54.02.25**

MOTOCROSS MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Chevallereau Loic	Licence :	285375
Président du Jury ou Arbitre*	Guédon Marc	Licence :	29982
Membre du Jury	Lardeux Pascal	Licence :	14489
Membre du Jury	Morin Jean François	Licence :	46535
Commissaire technique responsable	Gauvrit-Laurant Merias Line	Licence :	226289 299876
Responsable du chronométrage	Pavy Marc	Licence :	300714

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
OPEN	13		125cc à 450cc	32 euros
Critérium	15		250cc à 450cc	24 euros
Vétérans	38		125cc à 450cc	24 euros
Espoirs 85	9	16	85cc à 150cc 4t	14 euros
QUAD	13		250cc à 525cc	24 euros
Minicross	7	12	50cc à 65cc	14 euros

Engagement :

Site Internet ---- engage-sport.com

Contact -----

Téléphone -----

E-mail---

Chronométrage :

Location de transpondeur : oui non

Tarif :

Caution :

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques
Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON **OUI** (60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ... **Dr Pujot Pierre**

Nombre de secouristes **12**

Hôpital le plus proche **Fontenay Le Comte**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **15 mins**

Article 7 Le site de pratique
Accès :

Nom du site **Le Têtre des Voyers**

Adresse **85770 VIX**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1126**

Largeur minimum de la piste **6**

Largeur de la grille **23**

Longueur de la ligne droite de départ **71**

Nombre d'OCP* **20**

*Officiels Commissaires de Piste

Capacité Moto :
Pendant les essais : **39**
En manche : **33**

Capacité Quad/Side-car :
Pendant les essais : **26**
En manche : **22**



Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club

Date : **08/01/2017**

**MOTO CLUB
Les MORFALOUS
85770 VIX**

Visa de la Ligue

Date : **09 FEV. 2018**


Visa de la FFM

Date : **13/02/2018**

Numéro : **18/0121**

